



Syndicat National des Personnels de l'Éducation  
et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>  
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **MOBILITE EDUCATEUR.TRICE.S/CSE 2020**

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 a acté la disparition des instances paritaires concernant la mobilité et l'avancement.

Cette année, les réunions d'arbitrage au sujet de la mobilité se sont donc tenues en l'absence des organisations syndicales. Le SNPES-PJJ/FSU avait alerté l'ensemble de la profession sur l'opacité de ces nouvelles instances, sur les risques de rupture d'équité de traitement entre les agents et sur les nombreux recours qui en découleraient.

Les multiples appels reçus témoignent de cette réalité que nous avons anticipée.

Dans ces conditions, le SNPES-PJJ/FSU vous incite à nous faire remonter toute anomalie repérée, dans le barème, les postes restés vacants, les non prises en compte des priorités statutaires...afin de demander des explications auprès de l'administration.

Dès à présent, nous invitons tous les personnels qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de recours à nous solliciter au 01 42 60 11 49, pour bénéficier de conseil, d'aide et de soutien.